

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 DECEMBRE 2010.

Le mardi 21 décembre 2010 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 17 décembre 2010.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux, à l'exception de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Monsieur Gaby LAOT qui a donné pouvoir à Madame Mireille COADOU, de Monsieur Christophe LECOQ qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc MENEZ, de Madame Claudie ACH qui a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PAPE, de Monsieur Jo LE GLEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Gildas BEGOC.
Monsieur Jean-Marc MENEZ a été élu **secrétaire de séance**.

1. AMENAGEMENT DE LA RUE DU BOURG, PLACE DE TEVEN AR REUT, RUE DE TEVEN AR REUT : VALIDATION DE L'AVP (AVANT-PROJET).

Pour ce 1^{er} point à l'ordre du jour du Conseil municipal, Monsieur le Maire a invité Monsieur Luc PAGE du bureau d'études ING Concept recruté pour la maîtrise d'œuvre à venir présenter l'avant-projet (AVP) qu'il a pu établir d'après le cahier des charges et suite à ses échanges lors des réunions communes des commissions Travaux et Développement durable les 22 octobre et 10 novembre 2010.

De son avant-projet, il ressort que divers aménagements ont été prévus afin de faciliter les déplacements doux (à pied, à vélo) en assurant la sécurité de tous les usagers. La place de Teven ar Reut est reconfigurée afin d'en faire une place de village. Ainsi, dans le cadre de ces aménagements, le bureau d'études propose, **entre autres** : de réduire la chaussée rue de Teven ar Reut, des espaces enherbés, des carrefours plateaux aux intersections de la rue du Bourg et des rues du Reut et de Kervasdoué, de prévoir place de Teven ar Reut un carrefour giratoire urbain afin de fluidifier la circulation, des traversées piétonnes sécurisées, de créer un réseau d'eaux pluviales, de recentrer autant que possible les entrées de voies et de parkings, d'aménager une aire de jeux place de Teven ar Reut.

L'AVP est consultable en Mairie, salle du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (Marie-Ange PAPE émettant des réserves quant à la largeur de la rue du Bourg), valide l'AVP pour l'aménagement de la rue du Bourg, place de Teven ar Reut et rue de Teven ar Reut

2. CONSEIL MUNICIPAL JEUNES : VALIDATION DES PANNEAUX D'ENTREE DE ZONE URBANISEE.

Dans le cadre de ses travaux, Monsieur le Maire explique que le CMJ (Conseil Municipal Jeunes) a proposé que soient installés aux deux entrées principales de la Commune (rue de Teven ar Reut et rue Tanguy Jacob) des panneaux incitant les conducteurs à ralentir. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition du CMJ pour installer aux deux entrées principales de la Commune des panneaux incitant les conducteurs à ralentir,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société Longitude Ouest pour un montant de 1 070 € HT soit 1 279,72 € TTC. Les crédits seront inscrits au compte 2188 du BP 2011.

3. TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ET DEMANDES DE SUBVENTION.

Monsieur Loïc GUEGANTON présente au Conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunications rue du Bourg tranche 1 et 2 (de la mairie jusqu'au carrefour avec la route de Kervignon).

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

Réseau B.T.	182 072,96 € HT
Eclairage public	60 247,36 € HT
Réseau téléphonique (génie civil et câblage)	25 391,49 € HT
<i>soit un total de</i>	<i>267 711,81 € HT</i>

Participation prévisionnelle de la commune :

	Montant € HT	Montant € TTC	Subvention SDEF ou PAMELA	Subvention SIER	Part communale € HT
Réseaux BT, HTA	182 072,96	217 759,26	67 000,00	60 000,00	55 072,96
Eclairage public	60 247,36	72 055,84		17 740,00	54 315,84
Réseaux de télécommunication (génie civil)	25 391,49	30 368,22			30 368,22
TOTAL	267 711,81	320 183,32	67 000,00	77 740,00	122 971,81

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 267 711,81 € HT,
- Accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,
- Sollicite la subvention, pour la basse tension, du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère au titre du SDEF ou du PAMELA,
- Sollicite la subvention, pour l'éclairage public et pour la basse tension, du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Ploudalmézeau,
- Sollicite l'inscription des travaux au programme 2011 du Syndicat d'Électrification de Ploudalmézeau,
- Décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : travaux courant 2011.

4. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION (SIE) DE PLOUDALMEZEAU.

Lors de la réunion du comité en date du 20 octobre 2010, les élus du Syndicat Intercommunal d'Électrification (SIE) de Ploudalmézeau ont voté la modification des statuts du SIE. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts du Syndicat Intercommunal d'Électrification (SIE) de Ploudalmézeau.

5. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE PLOUDALMEZEAU

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention 2010-2014 entre l'ADEXAP (Association pour le Développement et l'Expression Artistique du canton de Ploudalmézeau) et les communes du canton de Ploudalmézeau.

Cette convention a pour objet de définir les relations entre les communes et l'école de musique intercommunale dénommée « ADEXAP » et de reconduire le dispositif de subventionnement en maintenant le dispositif financier basé sur 2 critères : une part fixe basée sur la population municipale et une part variable. La part fixe, revue annuellement, s'élèvera à 1,16 € (identique à la somme versée dans le cadre de la convention précédente) par habitant (base dernier recensement publié par l'INSEE connu en fin d'année : population municipale) et la part variable sera de 60 € (au lieu de 58,27 € actuellement) par jeune (moins de 18 ans) fréquentant l'école de musique à partir de 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADEXAP pour la période 2010-2014,
- Accepte les conditions de subventionnement à l'ADEXAP telles que décrites ci-dessus pour la période 2010-2014,
- Accepte d'inscrire la participation communale au budget de la commune pour la période 2010-2014.

6. AVENANT AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION « MAISON DES ABERS – TI AN ABERIOU »

Par délibération 41/10 en date du 23 juin 2010, le Conseil municipal avait autorisé le versement à l'association « Maison des Abers – Ti an Aberiou » une avance de trésorerie au titre de l'année 2010 d'un montant de 6 000 € remboursable à réception par l'association de la subvention du Conseil général du Finistère d'un montant de 6 000 €. A ce jour, l'association n'a pas encore perçu cette subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 Voix POUR et 6 abstentions (Marie-Ange PAPE, Jean-Noël PROVOST, Gildas BEGOC, Jo LE GLEAU, Francis GELEBART, Claudie ACH),

- Autorise la signature d'un avenant à la convention réglementant l'avance de trésorerie versée à l'association Maison des Abers – Ti an Aberiou,
- Décide que l'avance de trésorerie devra être remboursée au plus tard avant juin 2011.

7. PARTICIPATION FINANCIERE ANTENNE DES RESTOS DU COEUR.

Madame Marie-Rose CALVARIN, adjointe à la vie sociale, explique que la Commune de LANNILIS a aménagé les locaux de l'ancien centre de secours des pompiers afin d'y installer l'antenne locale des Restos du Cœur. La Commune de LANNILIS sollicite la participation communale aux travaux à hauteur de 0,35 € par habitant pour les 7 communes participantes, soit 639 € pour la Commune de SAINT PABU. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise de verser d'une participation de 639 € à la commune de LANNILIS et d'inscrire les crédits nécessaires au compte 204148 en débitant l'article 2111.

8. EGLISE MUNICIPALE : VALIDATION DEVIS LANDURE.

Suite à la mise en place d'un nouveau système de chauffage à l'église, la pose d'une sortie VMC est nécessaire. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis LANDURE pour la pose d'une sortie VMC sur l'église pour un montant de 308 € HT. Cet achat sera imputé à l'article 2188 du BP 2011.

9. AFFAIRES DIVERSES.

Monsieur le Maire annonce l'attribution à la Commune d'une subvention de 9 787 € du Ministère de l'Intérieur pour la construction du boudrome.

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire émise par l'ARS (Agence Régionale de Santé de BRETAGNE, ex DDASS) relatives aux dispositions réglementaires applicables à toute utilisation domestique d'une eau autre que celle du réseau public. Un article explicatif sera diffusé dans le BIM.

Monsieur le Maire annonce que la population municipale de SAINT PABU sera de 1 849 habitants au 1^{er} janvier 2011 (1 774 habitants au 1^{er} janvier 2010) et la population totale de 1 896 habitants (1 827 habitants au 1^{er} janvier 2011).

Monsieur le Maire fait part des résultats des eaux de baignade pour la saison balnéaire 2010 qui sont :

- de bonne qualité pour de la zone de Ganaoc,
- de qualité moyenne pour les sites de Benniget, Corn ar Gazel, Erléac'h et Coulouarn

La fiche synthèse est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal ainsi que toute la population à assister à la cérémonie des vœux le samedi 8 janvier 2011 à 11 heures à l'Espace Roz Avel.